Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 056-215602574-20260403-DECM26_23_01_16-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE LA TRINITE-PORHOET

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Yannick LE BORGNE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 15
Nombre de votants : 15
Date de convocation : 30 mars 2026

PRESENTS : MM. LE BORGNE Yannick - THOMAS Angélique - LESPERT Gaylord - GILLET Nelly - LE GENTIL Monique - TRAVERS Didier - BOMBLED Dominique - BAUDIC Dominique - LE CAM Gérard - LAUNAY Martine - MICAULT Frank - PINEL Isabelle - VETIL Christophe - FRIEDLANDER Julie - COLLET Mélinda

SECRETAIRE : conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Mme Mélinda COLLET, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance et y adjoint Mme Patricia DENIS, secrétaire générale, en qualité de secrétaire assistante.

DECM2026.03.04-16 : COTISATIONS 2026 AU CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT (CAUE) :
Rapporteur : Yannick LE BORGNE, Maire

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune adhère au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) depuis de nombreuses années et invite l'assemblée à se prononcer sur son renouvellement.

Le CAUE est une association qui réunit 75% des communes morbihannaises sur les 254 existantes pour être la seule structure à offrir un service mutualisé d'ingénierie territoriale en urbanisme et en architecture et ce à moindre coût. Les collectivités peuvent consulter le CAUE sur tout projet d'architecture, d'urbanisme, d'environnement ou de paysage. Cette mission de conseil se pratique en amont des études et projets.
Au service des élus, le CAUE s'attache à promouvoir : l'amélioration du cadre de vie, la préservation du patrimoine naturel ou bâti … Il accompagne les collectivités sur différentes problématiques, comme l'aménagement d'espaces publics, le lancement d'opérations d'aménagement, l'urbanisme réglementaire, les approches stratégiques du territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer au CAUE au titre de l'année 2026 et arrête la cotisation à 232,05 €. Cette charge est inscrite au budget primitif 2026 à l'article 6281.

La secrétaire de séance,

M. COLLET

Le Maire,

Y. LE BORGNE